# Le service public de la performance énergétique de l'habitat



Mardi de la transition énergétique 12 décembre 2017

### Le service public de la performance énergétique de l'habitat

#### En lien avec la loi TECV

- le CLER a contribué à l'introduction de « espace info énergie » « associations locales » et « tissu associatif partenaire » dans la définition du SPEEH
- 2 missions
  - obligatoire: accueillir, informer, conseiller
  - facultative: mobiliser les réseaux de professionnels, accompagner les ménages







#### Mission 1 repose sur 3 activités

- animation / sensibilisation auprès de tous les publics pour générer de la demande
- conseil individuel sur son projet
- vie du réseau : échanges d'expériences, mutualisation des expertises, partage de veilles

#### Mission 2 peut être réalisée selon 2 modalités

- Plateforme facilitatrice > mission de service public indépendante
- Plateforme opératrice > champ concurrentiel



## 1. Décloisonner les dispositifs

- Pour une même qualité de service, quel que soit le niveau de revenu des ménages :
  - Les collectivités locales organisent la mise en oeuvre d'une porte d'entrée commune sur les questions d'énergie et d'habitat
  - Les collectivités locales prennent appui sur l'expertise disponible sur le territoire
  - Le programme régional de l'efficacité énergétique affiche comme incontournable la représentation au sein de la gouvernance de la plateforme (niveau 2 du SPPEH) des structures assurant la mission 1



#### 2. Dimensionner et financer le SPPEH

- Par une quote-part de la dotation énergie climat
  - 1 conseiller pour 50 000 habitants, soit 1340 à l'horizon 2020
  - 1,3 € par habitant ou 30c€ par ménage, soit 87 millions d'Euros par an, avec une répartition selon la densité de population



#### 3. Organiser la gouvernance

- Collectivités locales > réalisation des missions au plus près des habitants.
- Région > couverture homogène et un socle commun pour la mission 1
- État (Préfet de région, Ministères, agences) > charte de la neutralité, gratuité du service pour les usagers (mission 1), visée d'un objectif de performance énergétique



## 4. Diffuser notre point de vue

- Avec yous
- Avec les têtes de réseau
- Concertation sur le plan rénovation énergétique des bâtiments du Plan Climat
- > Action 6 « organiser des parcours d'accompagnement simples et lisibles et créer un réel guichet unique »
  - Conclusions de la mission Pirion / Faucheux à l'été 2018
  - Conseil supérieur de la construction et de l'Efficacité énergétique, Conseil national de la transition écologique (RAC), Plan Bâtiment Durable
  - Contribution à la concertation en ligne avant le 31.01.2018
  - Concertation locale (modalités non connues)



# 4. Diffuser notre point de vue

 Note SPPEH sera envoyée avec les supports > réaction attendue de votre part

• Contact: bouchra.zeroual@cler.org - 01 55 86 80 01

